

Négociation Annuelle Obligatoire : Il faudra autre chose que des miettes !

Le 16 mai dernier s'est tenue la réunion préparatoire à la Négociation Annuelle Obligatoire. La Direction est restée muette sur ses intentions. Les prochaines réunions de négociation auront lieu les 8, 19 et 29 juin.

Pour la CGT Radio France, il est prioritaire que cette négociation aboutisse sur les thèmes suivants :

*Une
augmentation
générale
pour tous!*

*Plus de
salaire de base
inférieur
au SMIC*

*Égalité
professionnelle
hommes/femmes*

*Lutter contre
la précarité
dans l'entreprise*

*Les cachetiers
aussi!*

La CGT réclame une augmentation générale qui rattrape la perte du pouvoir d'achat causée par le blocage du point d'indice. En aucun cas l'évolution de salaire fondée sur l'expérience acquise, l'ancienneté, la formation continue et l'élévation des qualifications ne peut être confondue avec une augmentation générale liée au coût de la vie. Nous n'accepterons pas que la Direction assimile augmentation générale et évolution de carrière pour justifier une proposition indigente.

Les niveaux des plus petites grilles de salaires sont largement en dessous du SMIC. Cette situation est intolérable ! Alors que le B5 NR était de 32 % supérieur au SMIC de 1984, aujourd'hui il est inférieur de 23 %. En refusant l'évolution du point d'indice, l'État et les employeurs sont les uniques responsables de cette situation. La Direction de Radio France doit prendre ses responsabilités en n'utilisant plus la grille B5 et en finançant les conséquences qui en découleront sur les autres grilles.

À Radio France aussi, les femmes sont moins payées que les hommes ! La CGT a signé l'accord sur « l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » pour lequel elle s'est largement impliquée en mettant notamment sur la table une proposition d'accord qui est devenue le point de départ de la négociation. Aujourd'hui, la mise en œuvre de cet accord doit se concrétiser par un plan de rattrapage et une enveloppe spécifique, dans le cadre de la NAO, destinée à une première phase de rattrapage.

Radio France use et abuse du recours au CCD pour assurer des tâches pérennes. Nous avons demandé à la Direction toutes les informations nécessaires pour connaître exactement la situation de la précarité dans l'entreprise (ancienneté des CDD, nombre de contrats pour un même CDD, métiers concernés...)
La transformation des contrats précaires en emplois stables est un thème qui fait partie intégrante de la NAO.

Pas de NAO sans augmentation pour les cachetiers. La règle du gré à gré n'est qu'un leurre qui ne profite qu'à quelques-uns, laissant la majorité dans l'injustice la plus honteuse. Il faut augmenter les cachets, avec une priorité sur les plus bas, à partir de critères objectifs et réparer les injustices les plus criantes.

Il faut engager l'action sur les salaires :

Pour une NAO qui finance : la mesure générale, une enveloppe et un nombre de mesures en CPS annuelle au minimum équivalent à 2006, qui réponde aux revendications de plus en plus insistantes des salarié(e)s (revalorisation de la filière ouvrière pour les ateliers, les pompiers, les microthèques... de la filière administrative sur les niveaux de recrutement et pour une indemnité de fonction unique pour tous, les chargés de réalisation, la suppression de l'abattement de zone, le déplafonnement des grilles, etc...)

Pour une négociation avec l'Association des Employeurs du Service Public de l'Audiovisuel qui débloque le point d'indice et qui intègre les mesures générales de toutes les sociétés de l'audiovisuel public en une augmentation du point d'indice.

Paris, le 24 mai 2007